

Présents :

Madame Corinne NABONNE et Messieurs Patrice CLEMENT, Michel FRIEDERICH, Patrick BERSCH, Christophe LEGUE, Bastien MASSA et Emmanuel CREPEAU

Excusés :

Madame Angélique GRAVIER et Gaëlle ZALIO, Messieurs Michel ITTY, José BARTOLISI, Léo DEVEAUX, Benoit PAILLARD, Virgil MARTIN GRANEL et Denis EYRAUD.

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du CR du Codir du 5 Juin
- Choisir une date pour l'AG,
- Présentation par chaque responsable d'activité des projets et budgets 2024-25 (projets de budgets/projet d'activités transmis avant le CODIR)
- Organisation d'une action à destination des bénévoles du club
- WE Diois du 21/22 sept
- Questions Diverses.

Approbation du CR du Codir du 5 juin :

Le Président rappelle la signature de la convention avec le Collège pour la section sportive escalade.

Bastien informe que l'ANS a attribué 1500 € au club. Il demande si les interventions professionnelles seront augmentées dans le cadre de la sportive. Les projets prévus dans la subventions sont des projets passerelles entre le collège et le club autre que l'escalade. Les heures prévues dans la convention avec le collège sont à ce jour prévues.

Le compte rendu du Codir du 5 juin est approuvé.

Date pour l'Assemblée Générale :

Dimanche 17 novembre 17 h à l'Auberge de Jeunesse de Guillestre.

Le Président suggère de modifier l'organisation du bureau en doublant les postes afin de soulager chacun dans sa tâche.

Pour soulager le trésorier, Christophe suggère de décentraliser la gestion des budgets d'activité auprès des responsables d'activités ainsi le trésorier n'aurait plus qu'un poste de superviseur.

Pour ne pas submerger les responsables d'activités avec ces nouvelles tâches, il faudrait concevoir des documents facilitateurs et utiles à chacun, responsable ou bénévoles mandatés pour cette gestion simplifiée.

Il faudrait y prévoir les numéros de compte pour un travail de pointage et de comptabilisation définitive plus simplifié pour le trésorier.

Budget :

Tous les budgets prévisionnels présentés dans ce CODIR, seront retravaillés de façon analytique par Angélique. Tout sera reventilé plus précisément.

La préparation des budgets prévisionnels Ecole d'escalade, Ecole d'aventure et Escalade devraient se faire en juin de chaque année afin d'être opérationnel pour communiquer dès la rentrée

Les autres budgets n'ayant pas la même temporalité, ils pourront toujours être présentés en septembre.

Randonnées pédestre et nordique :

Patrice Clément exprime qu'il est difficile de faire un budget cohérent du fait des annulations récurrentes.

Escalade :

Nouvelle organisation au sein de cette activité :

- Mise en place un bureau
- Pour répondre au niveau fédérale : le test d'autonomie correspondra désormais au niveau initié avec la mise en place de séance de formation débutant et perfectionnement. Ces dernières seront toujours assurées par des bénévoles encadrant et les formations falaise seront encadrées par des professionnels.
Les bénévoles ont demandé à ce que toutes les séances débutants soient payantes pour inciter les gens à plus de régularité : 1 cycle initié 25 euros pour 5 séances
La partie perfectionnement reste gratuite.
- Formation falaise : Sylvain Duchemin, professionnel, propose une formation vers l'autonomie en falaise. Les cycles seront assurés avec 6 grimpeurs minimum pour un volume de recette équivalent à 80 % des dépenses engagées par le professionnel.
- Formation canyon : également proposée par Sylvain Duchemin pour cet automne avec la possibilité de reconduction sur le printemps. Même budget avec 6 participants à minima. Cette activité n'est pas encore au club. Pour mémoire, il y a 4-5 ans, une sortie avait été organisée. Il y avait une bénévole qui se formait et qui avait proposé un cycle. Ce dernier n'avait pas eu lieu à cause du COVID. Depuis. Il n'y avait pas eu d'autres propositions depuis Sylvain.
Christophe signale qu'à ce jour, malgré la communication il n'a qu'un seul retour.
Patrice demande si les autres CAF proposent également cette dernière activité. Il peut être intéressant de la proposer aux autres clubs.
- Christophe précise que le budget escalade qu'il présente est global et qu'Angélique répartit le tout entre les activités adultes et enfants. Que certains chiffres ont déjà été approuvés en juin sur les activités des enfants.
Dans la réflexion 2025/2026, les cotisations de la salle seront peut-être révisées en fonction du budget finalisé par Angélique.
Christophe souligne qu'au Forum il a relevé qu'une dizaine d'enfants étaient intéressés par l'école d'Escalade mais qu'il n'y avait plus de place. Peut-être faudrait-il également

proposer des stages de découvertes avec des pros. La question est : qui pourrait porter de tel stage ?

Ski de randonnée :

Michel détaille le budget similaire aux années précédente, et précise que :

- la formation des encadrants représente une soirée de formation théorique et une sortie journée sur le terrain pour ressourcer les habitudes
- Raid : Angélique souhaite que ses frais de refuge soient pris en charge par le club (voir onglet refuge du budget tel qu'écrit les années antérieures). Les autres encadrants préfèrent assumer eux-mêmes leurs frais de refuge.
- Le ski hors-piste est une journée pour 8 adultes avec un moniteur diplômé. Cette journée permet aux gens qui ne sont pas autonomes en hors piste de pratiquer de façon plus sécurisée. Les adhérents payaient leur forfait et celui du moniteur s'il y a lieu. Ne pourrait-il pas y avoir une participation du club ? Le président propose que le club prenne en charge la partie monitorat pour cette sortie unique. Michel Friedeirich rappelle l'exemple proposé par Angélique l'année passée : les 8 participants payaient un prix arrondi à 40€ pour un prix de forfait de 30€ : soit prise en charge du forfait moniteur , plus une cote part des frais de monitorat. Soit 65% d'aide du club

Christophe demande s'il ne peut pas y avoir une équité sur les prises en charge du club sur les actions proposées.

- Abonnement météo France. Angélique reçoit toutes les informations de météo France et les diffuse à tous les responsables d'activité. Le Président souligne qu'il existe une application : Grimm's, faite par Météo France en collaboration avec le syndicat des guides. A noter que l'abonnement massif est de l'ordre de 25 €/mois. 228 € pour les pros. Cette dernière possibilité va être étudiée.
- Après le CODIR, Michel s'est renseigné et Grimm's ne semble pas convenir au Club car non partageable.

Question de Michel : "Puis-je partager mon abonnement avec un ami ?

Réponse de Grimm's : "Non, l'abonnement est strictement personnel. Un seul appareil pourra se connecter par compte et par 24H. Chaque connexion avec votre login est enregistrée et nous analysons les différentes connexions pour identifier les partages de comptes. En cas de partage de compte avéré, votre compte sera suspendu sans préavis."

Ecole d'aventure :

En juin, Angélique se questionnait sur la viabilité de l'école, sur son investissement personnel.

Il y a une dynamique de club sur ce thème. L'envie d'emmener nos jeunes sur la découverte des activités de montagnes dans leur globalité.

Patrice rajoute que jeunes n'ont pas de régularité sur les actions, ils ne s'intéressent pas forcément à la globalité de celles-ci mais plus à certaines en fonction de leurs affinités.

L'organisation bien planifiée n'était pas forcément adaptée à ce public. Il précise également qu'il y avait deux niveaux distincts chez les participants.

La proposition de stages par activités spécifiques en corrélation avec l'école d'escalade (réservoir de participants potentiels) est retenue. Il faudra rapidement statuer sur ce nouveau mode de fonctionnement et voir avec Angélique si elle souhaite également s'investir sur ce genre de projet ?

Rassemblement des écoles d'aventure : pas de souci d'encadrement, mais difficulté de cohérence d'activités et de niveau des clubs.

Organisation d'une action à destination des bénévoles du club

Plusieurs propositions :

- Moment d'échange avec les bénévoles autour de l'implication des participants dans les sorties, mesures du risque ou intervention extérieure d'un géologue ou film ou conférence sur les risques naturels liés à l'eau suivi d'un apéro convivial.
- Retrouvaille à un sommet et chacun monte
- Journée ou demi-journée à la cinémathèque de montagne. Patrice s'occupe

La cinémathèque de montagne de Gap est retenue. Patrice s'occupe de contacter cette dernière pour envisager la faisabilité.

WE Diois du 21/22 septembre

Au vu du peu d'inscrits, l'action est annulée. Patrick informe qu'il maintiendra ses randonnées sur ce week-end en Diois. Corinne souligne que c'était principalement des randonneurs qui s'étaient inscrits. Elle appellera chacun des participants pour leur signifier. La question de la communication sur les activités est à nouveau remise en cause.

Christophe rebondit et explique qu'après une enquête le WhatsApp pour un échange des adhérents entre eux sur des sorties autonomes, des événements du club va être mis en place. Les inscriptions seront volontaires.

Les sorties encadrées (les activités ski de rando, escalade et ski nordique...) étant à l'agenda, ne seront pas mentionnées sur WhatsApp.

Questions diverses :

Les interventions au sein du club :

Lors d'organisation d'activités avec des intervenants extérieurs, il est impératif d'exiger des documents réglementaires : Carte pro, assurance RC pro. Ces documents seront à déposer sur le DRIVE administration / pro / indépendant.

Fonctionnement/Organisation sorties :

Le Président remercie tous les responsables d'activités qui ont une délégation de compétence de sa part. Il renouvelle celle-ci ainsi que sa confiance en chacun. Et les remercie pour leur qualité de travail et leur investissement.

Suite aux incidents multifactoriels sur le terrain lors d'une sortie inscrite au planning, le Président a rencontré le PGHM pour leur expliquer notre fonctionnement sur le terrain.

Les sorties encadrées sont vérifiées par les responsables avant mises au planning. Elles sont définitivement contrôlées et validées ou non quelques jours avant, en fonction des conditions du moment. Il est important qu'une autre personne référente puisse contrôler et valider les sorties proposées par le responsable d'activité lui-même afin de conserver le principe du double contrôle.

Il est rappelé que pour toute sortie, l'encadrant doit informer le responsable d'activité des modifications éventuelles en cours de sortie voir du bon déroulement quotidien et envoyer un message de bon retour à l'issue de l'activité. Le responsable d'activité doit en accuser réception. Lorsque c'est le responsable d'activité qui propose une sortie, c'est l'autre personne référente qui doit assurer cette fonction de 'sentinelle'.

Michel souligne que lorsque les liaisons ne sont pas disponibles lors de raid, il faut avertir les gardiens de refuge qui s'informent entre eux. Le dernier jour est sans relais de gardien possible, il faut donc trouver du réseau pour signaler la bonne fin.

Gazette : François avait envisagé une gazette pour le 15 août, celle-ci n'est pas parue

Forum : il y a eu beaucoup de monde.

Rappel :

Challenge 30 novembre 1^{er} décembre.

Prochain CODIR le mercredi 16 octobre 2024.